

DÉLIBÉRATION N° 2019-28/OTOG-CCOG
PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DE LA CREATION DU BUDGET PRIMITIF 2019
DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'OUEST GUYANAIS (instruction budgétaire M.4).

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi douze avril, à onze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice
= 31

Présents..... 15
Absents 14
Procurations..... 02
Votants 17

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 avril 2019.

Publiée le :

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FEREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

- **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller.

PROCURATIONS :

De M. JACOBIE Micky à **M. PESNA** Bendy
De M. CHAUMET Chris à **M. VERDA** Joseph

Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 5 avril 2019 pour la suite des points à l'ordre du jour, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND Jean, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Délibération N° 2019-28/OTOG-CCOG
PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DE LA CREATION DU BUDGET PRIMITIF 2019
DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'OUEST GUYANAIS
(instruction budgétaire M.4).

VU le **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**, notamment ses articles L 2312-1, L 2313-1 et 5211-26 ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'**Administration Territoriale** de la République (**ATR**) ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances du 1er avril 2019 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

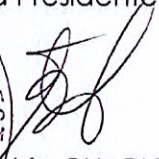
Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,

- **DECIDE**, d'attribuer à titre prévisionnel, provisoire, une dotation annuelle de **500 000 €**.
- **AUTORISE** la présidente à satisfaire aux obligations afférentes.

VOTE => Pour = 17 Contre = 0 Abstention = 0

Fait à Mana, le 12 avril 2019

Pour extrait conforme.

La Présidente

Sophie CHARLES





RAPPORT DE PRESENTATION N°2019-28/OTOG
PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DE LA CREATION DU BUDGET PRIMITIF 2019
DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'OUEST GUYANAIS
(instruction budgétaire M.4).

Mesdames, Messieurs, le Conseil communautaire,

L'Office de Tourisme Communautaire de la CCOG a été créé le 18 décembre 2018 sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial.

Aussi, il est nécessaire de lui attribuer une subvention de 500 000 € à titre provisoire.

Cette dotation initiale devrait permettre de couvrir les dépenses du budget primitif 2019.

Ce budget de l'exercice 2019 s'élève en dépenses et en recettes à 503 694.00€ dont 383 694.00 € de mouvements réels et 120 000.00 € de mouvements d'ordre. En termes réels, il ressort en dépenses et en recettes à 503 694.00 € qui se décomposent entre une section d'exploitation de 383 694.00€ et une section d'investissement de 120 000 €.

La section d'exploitation

Les recettes réelles s'élèvent à 503 694.00€ en 2019. Ces recettes se décomposeront à terme en deux catégories : l'attribution de compensation issue du transfert de la compétence « promotion du tourisme » à la CCOG et la subvention d'exploitation venant du budget principal de la CCOG.

Aussi pour 2019, la subvention totale de la CCOG est de 500 000.00€, à titre provisoire, dans le cadre du transfert de charges des communes à la CCOG et d'une subvention d'exploitation complémentaire de la CCOG à hauteur de 500 000 €. Cela, dans l'attente de la notification de l'attribution de compensation.

Cette subvention est motivée par les missions de service public à caractère administratif définies dans les statuts de l'OTOG et déléguées par la CCOG.

La recette brute des ventes de produits et prestations de l'OTOG est évaluée à 3 694 € pour une première année partielle d'exploitation.

Chapitres recettes	Libellé	BP 2019 - €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 694
73	Produits issus de la fiscalité (TS)	0
74	Subventions d'exploitation	500 000 €
75	Autres produits de gestion courante	0
77	Produits exceptionnels (sponsors)	0
	Total recettes	503694

Les dépenses d'exploitation sont ventilées par chapitre comme suit :

Chapitres dépenses	Libellé	BP 2019 €
012 et 6215	Charges de personnel et frais assimilés	257355
60	Achats et variation des stocks	41339
61	Services extérieurs	57000
62	Autres services extérieurs	28000
65	Autres charges de gestion courante	0
66	Charges financières	0
22	Dépenses imprévues	0
	Total dépenses	383694

Les charges à caractère général, chapitre 011, sont réparties par imputation :

Compte M4	Libellé	BP 2019 €
604	Achats de prestations de services	10000
607	Achats de marchandises	10000
6061	Eau - Electricité	6000
6063	Fournitures de petit équipement	5000
6064	Fournitures administratives	2000
6066	Carburants	6339
6068	Autres matières et fournitures	2000
611	Sous-traitances générales	42000
616	Assurances	3000
6132	Loyers	0
6152	Charge locative - Entretien	12000
627	Frais bancaires et assimilés	1500
6225	Indemnité régisseur	1000
6231	Annonces et insertion	1000
6233	Foires et expositions	0
6251	Voyages et déplacements	5000
6256	Frais de mission	5000
6257	Réceptions	1000

6261	Frais d'affranchissement	500
6262	Frais de télécommunications	4000
6281	Abonnements (OTF, Atout France...)	4000
6283	Frais nettoyage des locaux	5000
6535	Formation	0
	Sous-total comptes	126339

Le chapitre 012 concerne l'équivalent annuel de 7 ETP dont 5 sont transférés par les communes dans le cadre de la loi NOTRE à partir du 01/04/2019. Le directeur est recruté à partir du 01/04/2019 et 11 emplois seront pourvus à compter du 01/10/2019. Le chapitre 6215 concerne 1 ETP affecté par la collectivité de rattachement (CCOG) et mis à disposition de l'OTOG :

EMPLOIS	Statut	Charge salariale	Remarque	Période d'emploi	Compte M4
Directeur général - Ordonnateur	CCD de 3 ans public	56025	Recruté en avril	9 mois	012
Adjointe au directeur	CDI privé	45297	Transféré Maripasoula	9 mois	012
Responsable administratif - Régisseur A/R	Titulaire public MAD par CCOG	29421	Transféré Mana	9 mois	6215
Responsable commercial sud	CDI privé	33957	Transféré Maripasoula	9 mois	012
Responsable commercial nord	CDI privé	11667	Transféré Mana / recruté	3 mois	012
Guide touristique	CDI privé	18648	Transféré Maripasoula	9 mois	012
3 Guides touristiques	CDI privé	18648	Recrutés en octobre	3 mois	012
7 Agents touristiques polyvalents	CDI privé	43512	Recrutés en octobre	3 mois	012
TOTAL	16 emplois	257175		Equivalent 7 ETP	

La section d'investissement

A cette section, les recettes totales s'élèvent à 120 000.00€ et se décomposent entre 120 000.00€ de mouvement d'ordre et 0.00€ de mouvements réels.

Chapitre	Libellé	BP 2019 €
001	Solde d'exécution de la section	0.00
021	Virement de la section d'exploitation	120 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
	Total mouvements d'ordre	120 000.00

Les **dépenses d'investissement** prévoient l'aménagement des locaux et l'acquisition de divers mobiliers et matériels informatiques :

Chapitre	Libellé	BP 2019 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00
21	Immobilisations corporelles	100 000.00
23	Immobilisations en cours	0.00
	Total dépenses	120 000.00

Le budget synthétique de l'office de tourisme de l'Ouest Guyanais est présenté et voté par chapitre :

Section d'exploitation

BUDGET PRIMITIF - OTOG 2019			
EXPLOITATION			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011-Charges à caractère général	126 339.00€	70-Ventes produits fabriqués, prestations	3 694.00€
012-Charges de personnel	275 175.00€	73-Produits issus de la fiscalité	0.00€
014-Atténuation de produits	0.00€	74-Subventions d'exploitation	500 000.00€
66-Charges financières	0.00€	75-Autres produits de gestion courante	0.00€
022-Dépenses imprévues	0.00€	77-Produits exceptionnels	0.00€
Sous-total dépenses de l'exercice	383 694.00€	Sous-total recettes de l'exercice	503 694.00€
042-Opérations d'ordre de transfert	0.00€	042-Opérations d'ordre de transfert	0.00€
002-Résultat d'exploitation reporté	0.00€	002-Résultat d'exploitation reporté	0.00€
023-Virement à la section investissement	120 000.00€		
Total des dépenses de la section exploitation	503 694.00€	Total des recettes de la section exploitation	503 694.00€

Section d'investissement

BUDGET PRIMITIF - OTOG 2019			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	
16-Emprunts		13-Subventions d'investissement	
20-Immobilisations incorporelles	20 000.00€	16-Emprunts et dettes assimilés	
21-Immobilisations corporelles	100 000.00€	024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours			
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	120 000.00€	Sous total recettes de l'exercice	0.00€
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section d'exploitation	120 000.00€
Total des dépenses de la section investissement	120 000.00€	Total des recettes de la section investissement	120 000.00€

C'est donc un budget équilibré par cette dotation initiale de 500 000 € qui vous est présenté. Aussi, je vous invite à délibérer pour attribuer la dotation initiale provisoire de 500 000€ venant du budget principal de la C.C.O.G.

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces administratives, juridiques s'y rapportant.

